

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

BlueSolutions

INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



BNP PARIBAS

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR



NATIXIS

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE BOLLORÉ



Le présent document relatif aux autres informations de Bolloré a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 4 juillet 2017, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Bolloré.

Le présent document d'information complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Bolloré sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°17-326 par une déclaration de conformité en date du 4 juillet 2017 (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de Bolloré (www.bollore.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Bolloré

Odet – 29500 Ergué Gabéric

BNP Paribas

4 rue d'Antin – 75002 Paris

Natixis

47 quai d'Austerlitz – 75013 Paris

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Table des Matières

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
2.1	Informations relatives à la situation comptable et financière de l'Initiateur	4
2.2	Renseignements généraux concernant le capital de l'Initiateur	4
2.3	Renseignements généraux concernant l'actionnariat de l'Initiateur	4
2.4	Financement et coût de l'Offre	4
2.4.1	Frais liés à l'Offre	4
2.4.2	Coût et mode de financement de l'Offre	5
2.5	Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition.....	5
2.6	Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables de l'Initiateur et sur ses comptes consolidés.....	5
3.	INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE	5
3.1	Investissements	5
3.2	Litiges	5
3.3	Assemblée générale des actionnaires de Bolloré	5
3.4	Composition du conseil d'administration de Bolloré à l'issue de l'assemblée générale du 1 ^{er} juin 2017	6
3.5	Communiqués de presse.....	7
3.5.1	Communiqué de presse du 11 mai 2017	7
3.5.2	Communiqué de presse du 12 mai 2017	7
3.5.3	Communiqué de presse du 1 ^{er} juin 2017	7
3.5.4	Communiqué de presse du 6 juin 2017	8
3.5.5	Communiqué de presse du 3 juillet 2017	8
4.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	10

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 1° du règlement général de l'AMF (« **RGAMF** »), la société Bolloré, société anonyme au capital de 466.875.692,96 euros, dont le siège social est situé à Odet, 29500 – Ergué-Gabéric, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 055 804 124 (« **Bolloré** » ou l'« **Initiateur** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Blue Solutions, société anonyme au capital de 144.191.580 euros, dont le siège social est situé à Odet, 29500 – Ergué-Gabéric, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 421 090 051 (« **Blue Solutions** » ou la « **Société** »), et dont les actions admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0011592104, mnémonique « **BLUE** », d'acquérir la totalité de leurs actions Blue Solutions dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée pour un prix de 17 euros par action Blue Solutions (le « **Prix de l'Offre** ») (l'« **Offre** »).

L'Offre porte sur la totalité des actions existantes Blue Solutions non détenues, directement ou indirectement, seul ou de concert, par l'Initiateur, soit un nombre total maximum de 3.171.714 actions de la Société, représentant environ 11,00% du capital et 5,83% des droits de vote, déterminé comme suit :

Actions existantes	28.838.316
<i>moins</i> actions détenues par l'Initiateur	20.532.875
<i>moins</i> actions détenues par Bolloré Participations	5.133.222
<i>moins</i> actions détenues par les autres sociétés du Groupe Bolloré	5
<i>moins</i> actions détenues par M. Vincent Bolloré	500
Total des actions visées par l'Offre	3.171.714

Par ailleurs, il est indiqué que les actions gratuites (en ce compris les actions de performance) de la Société attribuées les 8 janvier et 7 avril 2014¹ qui représentent, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre égal à 353.500 actions Blue Solutions à émettre, seront encore en phase d'acquisition à la date de clôture de l'Offre et ne sont, en conséquence, pas visées par l'Offre.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe pas d'autres titres de capital ou instruments financiers pouvant donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de Blue Solutions.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du RGAMF et sera ouverte pour une durée d'au moins dix jours de négociation.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du RGAMF, l'Offre est présentée par BNP Paribas et Natixis (ci-après les « **Etablissements Présentateurs** »), qui garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de Bolloré figurent dans le Document de Référence 2016 de Bolloré et sont incorporées par référence dans le présent document.

Le Document de Référence 2016 est disponible en version électronique sur les sites Internet de Bolloré (www.bollore.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut être obtenu sans frais auprès de Bolloré (Odet – 29500 Ergué Gabéric).

¹ Dans le cadre de l'autorisation du conseil d'administration de la Société du 7 janvier 2014, utilisant partiellement l'autorisation qui lui a été octroyée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 30 août 2013.

2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de l'Initiateur

Les comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2016, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence.

2.2 Renseignements généraux concernant le capital de l'Initiateur

A la date du présent document d'information, le capital de Bolloré, d'un montant de 466.875.692,96 euros, est divisé en 2.917.973.081 actions d'une valeur nominale de 0,16 euro chacune, entièrement libérées.

2.3 Renseignements généraux concernant l'actionnariat de l'Initiateur

A la date du présent document d'information, la répartition du capital et des droits de vote de Bolloré est la suivante² :

	Nombre d'actions	%	Nombre de voix (règlement général AMF art. 223-11 al. 2)	%	Nombre de voix exerçables en Assemblées	%
Financière de l'Odé ⁽¹⁾	1.858.105.231	63,68	3.706.161.031	75,20	3.706.161.031	75,43
Autres sociétés du Groupe Bolloré ⁽²⁾	97.300	-	193.500	-	193.500	-
Nord-Sumatra Investissements ⁽³⁾	200.100	0,01	-	-	-	-
Imperial Mediterranean ⁽³⁾	13.339.838	0,46	-	-	-	-
Société Bordelaise Africaine ⁽³⁾	1.782.900	0,06	-	-	-	-
Sous-total sociétés détenant des actions d'autocontrôle	15.322.838	0,53	-	-	-	-
Sous-total sociétés du Groupe Bolloré	1.873.525.369	64,21	3.706.354.531	75,20	3.706.354.531	75,44
Orfim	152.621.736	5,23	298.580.152	6,06	298.580.152	6,08
Public	891.825.976	30,56	908.291.379	18,43	908.291.379	18,49
Écart ⁽⁴⁾	-	-	15.322.838	0,31	-	-
TOTAL	2.917.973.081	100,00	4.928.548.900	100,00	4.913.226.062	100,00

(1) Contrôlée directement par Sofibol, elle-même contrôlée indirectement par Vincent Bolloré et sa famille.

(2) Inclut Bolloré Participations, Omnium Bolloré, Financière V et Sofibol.

(3) Sociétés détenant des actions d'autocontrôle.

(4) Correspondant aux actions détenues par les sociétés visées au (3) privées de droit de vote.

2.4 Financement et coût de l'Offre

2.4.1 Frais liés à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques,

² La somme des pourcentages arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté dans le tableau ci-dessous.

comptables ainsi que des experts et autres consultants, les frais de publicité et de communication, est estimé à environ 1.100.000 euros (hors taxes).

2.4.2 Coût et mode de financement de l'Offre

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des actions Blue Solutions visées par l'Offre représenterait, sur la base du Prix de l'Offre, un montant maximal de 53.919.138 euros (hors frais divers et commissions).

Ce montant sera financé au moyen de la trésorerie et des autres disponibilités à la disposition de l'Initiateur.

2.5 Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition

Blue Solutions est une filiale contrôlée par Bolloré, déjà consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Bolloré à la date du présent document. Conformément aux normes en vigueur, l'acquisition complémentaire de ses titres ne donnera pas lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition additionnel. Les capitaux propres totaux de Bolloré seront minorés d'un montant égal au prix d'acquisition net des titres rachetés, ceci restant toutefois non significatif au regard des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Bolloré.

2.6 Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables de l'Initiateur et sur ses comptes consolidés

Compte tenu des tailles respectives de Bolloré et de Blue Solutions, du nombre d'actions Blue Solutions d'ores et déjà détenues par Bolloré, directement et indirectement, seul ou de concert, et du fait que Blue Solutions est déjà consolidée en intégration globale dans les comptes de Bolloré, l'impact de l'Offre sur les principaux agrégats comptables de Bolloré sera non significatif.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

3.1 Investissements

Les investissements réalisés par Bolloré à la date du présent document font l'objet d'une description détaillée à la section 5.2 du Document de Référence 2016 de Bolloré (pp. 60 et suiv.).

A ce jour, il n'existe pas d'autres investissements significatifs que compte réaliser le Groupe Bolloré à l'avenir dans des sociétés extérieures au Groupe et pour lesquels des engagements fermes auraient déjà été pris.

3.2 Litiges

A la connaissance de Bolloré, il n'existe pas de litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits dans la note 10.2 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 20.3 du Document de Référence 2016 de Bolloré (pp. 185 et suiv.).

3.3 Assemblée générale des actionnaires de Bolloré

L'assemblée générale des actionnaires de Bolloré s'est tenue le 1^{er} juin 2017 et l'ensemble des résolutions présentées à l'ordre du jour ont été adoptées. Ces résolutions étaient les suivantes :

En assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2016 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016 ;

- Affectation du résultat ;
- Option pour le paiement du dividende en actions ;
- Autorisation de distribution d'acompte sur dividende avec option de paiement en actions ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Marie Bolloré ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Céline Merle-Béral ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Martine Studer ;
- Constatation de l'échéance de la fonction de censeur de Michel Roussin ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration pour acquérir les actions de la société ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Vincent Bolloré, Président-directeur général ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Cyrille Bolloré, Directeur général délégué ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Vincent Bolloré en sa qualité de Président-directeur général ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Cyrille Bolloré en sa qualité de Directeur général délégué ;
- Pouvoirs pour les formalités.

En assemblée générale extraordinaire :

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal ;
- Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration pour réduire le capital par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Comme indiqué dans le communiqué de presse du 1^{er} juin 2017 reproduit ci-dessous, l'assemblée générale ordinaire de Bolloré du même jour a notamment approuvé le versement d'un dividende de 0,06 euro par action, soit un dividende complémentaire de 0,04 euro par action après le paiement de l'acompte de 0,02 euro par action versé le 7 octobre 2016. Ce dividende complémentaire est payable en espèces ou en actions. La période d'option pour le paiement du dividende en actions s'est ouverte le 6 juin 2017 et s'est clôturée le 20 juin 2017. Le prix d'émission a été fixé à 3,57 euros et la livraison des actions pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions est intervenue à la même date que la mise en paiement du dividende, soit le 28 juin 2017.

3.4 Composition du conseil d'administration de Bolloré à l'issue de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2017

- Vincent Bolloré (Président-Directeur Général) ;
- Cyrille Bolloré (Vice-Président administrateur délégué) ;
- Yannick Bolloré (Vice-Président administrateur) ;
- Cédric de Bailliencourt (Vice-Président du Conseil d'administration) ;

- Gilles Alix (représentant permanent de Bolloré Participations) ;
- Chantal Bolloré ;
- Marie Bolloré ;
- Sébastien Bolloré ;
- Valérie Coscas* ;
- Marie-Annick Darmaillac (représentant permanent de Financière V) ;
- Hubert Fabri* ;
- Janine Goalabré (représentant permanent d'Omnium Bolloré) ;
- Dominique Hériard-Dubreuil* ;
- Céline Merle-Béral ;
- Alexandre Picciotto* ;
- Olivier Roussel* ;
- Martine Studer* ;
- François Thomazeau*.

* Administrateurs indépendants

3.5 Communiqués de presse

Bolloré publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.bollore.com).

Les communiqués de presse dont des extraits sont reproduits ci-dessous ont été publiés depuis la publication du Document de Référence 2016 de Bolloré. L'intégralité des communiqués sont disponibles sur le site Internet de Bolloré (www.bollore.com).

3.5.1 Communiqué de presse du 11 mai 2017

« OFFRE INDICATIVE DE VIVENDI SUR LA PARTICIPATION DU GROUPE BOLLORÉ DANS HAVAS »

Les Conseils d'administration de Bolloré et de Société Industrielle et Financière de l'Artois ainsi que le Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge se sont réunis ce jour et ont examiné l'offre indicative reçue de Vivendi, portant sur l'achat des 59,69 % détenus par le Groupe Bolloré dans Havas au prix de 9,25 euros par action après détachement du coupon de 0,18 euro qui sera payé le 13 juin 2017. Cette proposition valorise la participation du Groupe Bolloré à 2,36 milliards d'euros.

Compte tenu des termes financiers, des enjeux stratégiques et des perspectives de développement que l'offre indicative de Vivendi représente pour les 20 000 salariés de Havas, les Conseils du Groupe Bolloré lui ont réservé un accueil favorable et ont décidé d'engager les discussions avec Vivendi. »

3.5.2 Communiqué de presse du 12 mai 2017

Ce communiqué est reproduit en intégralité en Annexe.

3.5.3 Communiqué de presse du 1^{er} juin 2017

« BOLLORÉ : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 1^{ER} JUIN 2017 »

L'ENSEMBLE DES RÉSOLUTIONS A ÉTÉ ADOPTÉ DIVIDENDE COMPLÉMENTAIRE DE 0,04€ VERSÉ LE 28 JUIN 2017

Les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Bolloré se sont tenues le 1er juin 2017 sous la présidence de Monsieur Vincent Bolloré.

L'ensemble des résolutions présentées aux cours des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Bolloré ont été adoptées à plus de 95 %.

L'Assemblée générale ordinaire a notamment approuvé le versement d'un dividende de 0,06 euro par action, soit un dividende complémentaire de 0,04 euro par action après le paiement de l'acompte de 0,02

euro par action versé le 7 octobre 2016. Ce dividende complémentaire est payable en espèces ou en actions.

La période d'option pour le paiement du dividende en actions s'ouvrira le 6 juin 2017 et sera clôturée le 20 juin 2017. Le prix d'émission est fixé à 3,57 euros et la livraison des actions pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions interviendra à la même date que la mise en paiement du dividende soit le 28 juin 2017.

L'Assemblée a également renouvelé les mandats d'administrateur de Mesdames Marie Bolloré, Céline Merle-Béral et Martine Studer. »

3.5.4 Communiqué de presse du 6 juin 2017

« Vivendi signe avec le Groupe Bolloré l'accord d'acquisition de sa participation majoritaire dans le Groupe Havas »

Vivendi annonce avoir conclu aujourd'hui le contrat d'acquisition avec le Groupe Bolloré concernant sa participation majoritaire d'environ 60 % dans Havas.

La signature de cet accord par le Directoire de Vivendi fait suite à l'avis positif des instances représentatives du personnel des sociétés Vivendi, Havas et Bolloré, et à la réalisation des due diligences prévues.

Le prix de 9,25 euros par action initialement indiqué dans la lettre d'intention a été confirmé. Cette prime raisonnable sur le dernier cours coté se base sur plusieurs critères : la performance opérationnelle du groupe Havas vis à vis de ses pairs lors des derniers exercices, le niveau historique du cours d'Havas, les perspectives à moyen terme en dépit d'une année 2017, dans le secteur de la publicité mondiale, marquée, comme cela a été annoncé par les dirigeants du Groupe Havas, par des incertitudes sur la croissance organique et la rentabilité.

Conformément à la réglementation, Vivendi déposera une offre publique d'achat simplifiée sur le solde du capital d'Havas, offre ne visant pas à retirer Havas de la cote.

Arnaud de Puyfontaine, Président du Directoire de Vivendi, a déclaré : « Cette acquisition marque une étape majeure dans notre volonté de construire un leader mondial des contenus, des médias et de la communication. Il confère à notre groupe une place unique et représente un atout majeur dans un environnement marqué par une convergence toujours plus forte entre contenus, distribution et communication. Havas apporte à Vivendi son expertise dans la connaissance du consommateur, la maîtrise des données et la création de nouveaux formats. Surtout, nos deux sociétés ont appris à se connaître et leurs collaborateurs ont plaisir à travailler ensemble, gage essentiel de succès dans les métiers de la création et de l'innovation qui reposent sur la richesse des talents. »

Yannick Bolloré, CEO d'Havas Group, a déclaré : « Nous nous réjouissons de la perspective de joindre nos forces à celle du groupe Vivendi. La stratégie ambitieuse de développement accéléré vers un leader mondial de la communication menée par Vivendi nous permettra ainsi de nous développer encore plus rapidement. Vivendi va nous apporter, d'une part, des moyens stratégiques et financiers nouveaux pour enrichir les expertises que nous mettons à disposition de nos clients et, d'autre part, de plus vastes perspectives à nos talents. Nous remercions les équipes de Vivendi pour leur confiance et leur soutien. »

La finalisation de cette opération reste soumise à l'approbation des autorités de concurrence compétentes. »

3.5.5 Communiqué de presse du 3 juillet 2017

« Vivendi acquiert la participation majoritaire du Groupe Bolloré dans Havas »

Conformément à l'accord signé le 6 juin 2017 et à la suite de l'autorisation des autorités de concurrence concernées, Vivendi a acquis ce jour, au prix de 9,25 € par action, la participation de 59,2 % détenue par le Groupe Bolloré dans Havas.

En application de la réglementation boursière, Vivendi déposera une offre publique d'achat simplifiée sur le solde du capital de Havas, offre ne visant pas à retirer Havas de la cote. »

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 juillet 2017, qui incorpore par référence le document de référence de Bolloré déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2017 sous le numéro D.17-0456, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Bolloré et visant les actions de la société Blue Solutions.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Vincent Bolloré
Président-Directeur général de Bolloré SA

Annexe
Communiqué de presse de Bolloré du 12 mai 2017

- **Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2017 :** **2 581 millions d'euros, + 7,2 %** en données publiées (+ 7,3 % à périmètre et taux de change constants) par rapport au premier trimestre 2016
- **Finalisation des accords avec Blue Solutions**

1. Chiffre d'affaires du premier trimestre 2017

En données publiées, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2017 du Groupe Bolloré s'établit à 2 581 millions d'euros, en progression de 7,2 %.

A périmètre et taux de change constants, il progresse de 7,3 %. Cette évolution intègre une croissance des activités transport et logistique (+4 %), une hausse de l'activité logistique pétrolière (+26 %) qui bénéficie de l'augmentation des prix des produits pétroliers au premier trimestre 2017, et une progression des activités communication (+0,4 %) et stockage d'électricité (+6 %).

Évolution du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2017	2016 ⁽¹⁾	2016	Croissance publiée	Croissance organique
Transport et Logistique	1 387	1 336	1 352	2,6%	3,8%
Logistique Pétrolière	584	464	463	26,3%	26,0%
Communication (Havas, Médias, Télécoms)	531	529	516	2,8%	0,4%
Stockage d'Electricité et Solutions	73	69	69	6,2%	5,6%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings)	6	7	7	(13,5%)	(13,6%)
Total chiffre d'affaires Groupe Bolloré	2 581	2 405	2 407	7,2%	7,3%

(1) à périmètre et change constants

A périmètre et taux de change constants, comparés au premier trimestre 2016, les principaux secteurs ont évolué comme suit :

■ **Transport et logistique, logistique pétrolière :**

- ❖ le chiffre d'affaires de l'activité transport et logistique progresse de 4 % grâce à la croissance du chiffre d'affaires de la commission de transport et de la logistique qui bénéficient de la remontée des taux de fret. Le chiffre d'affaires des activités en Afrique ressort en hausse de 1 %. Il intègre la progression des activités de logistique et manutention portées par la reprise de l'activité et de nouveaux projets dans certains pays (Angola, Mozambique, Kenya, République Démocratique du Congo...), malgré un contexte économique morose lié à la faiblesse du secteur pétrolier qui impacte toujours significativement le Congo et le Cameroun. Cette progression est en partie compensée par un léger repli de l'activité des terminaux portuaires en raison de la baisse des volumes des terminaux au Congo, au Cameroun et au Nigeria, et par le recul de l'activité ferroviaire, toujours pénalisée par la baisse des trafics voyageurs et marchandises.
- ❖ Le chiffre d'affaires de la logistique pétrolière (+26 %) bénéficie de la hausse des prix des produits pétroliers qui compense la baisse des volumes liée à un contexte climatique moins favorable qu'au premier trimestre 2016.

- **Communication (Havas, médias, télécoms) :** le chiffre d'affaires des activités communication est en hausse de 0,4 %. La croissance organique publiée par Havas ressort à 0,1 % grâce aux performances satisfaisantes dans les grandes régions hormis dans certains pays d'Europe et en Asie Pacifique qui enregistrent un recul des activités principalement dû à la baisse d'investissements de quelques clients. La progression du chiffre d'affaires des activités communication est surtout attribuable à la forte croissance des activités télécoms (Wifirst) où le parc de chambres et d'emplacements de campings mis en service continue de s'étendre à un rythme soutenu.

- **Stockage d'électricité et solutions :** le chiffre d'affaires des activités industrielles (stockage d'électricité, films plastiques, terminaux et systèmes spécialisés) progresse de 6 % par rapport au premier trimestre 2016, grâce à la forte croissance de la division terminaux spécialisés (bornes et sas pour les gares et les aéroports) et la bonne activité des films plastiques. Le trimestre est marqué par un repli des ventes de Bluecar en partie compensé par l'activité d'autopartage qui continue sa progression régulière avec désormais un parc de 4 900 véhicules électriques et 1 500 stations équipées de 7 900 bornes de charge. Le nombre d'abonnés annuels premium actifs aux services d'autopartage du Groupe Bolloré en France (Paris, Lyon, Bordeaux) aux États-Unis (Indianapolis) et en Italie (démarrage de Turin en octobre 2016) progresse de 7% et ressort à 117 000 à fin mars 2017 (109 000 à fin mars 2016). Les activités d'autopartage opérées par le Groupe Bolloré représentent actuellement environ 6 millions de locations par an.

2. Finalisation des accords avec Blue Solutions, confirmation de l'offre publique d'achat simplifiée de Bolloré aux actionnaires de Blue Solutions au prix de 17 € par action et nomination d'un expert indépendant

Le 23 mars 2017, le Conseil d'administration de Blue Solutions a pris la décision de ne pas exercer les options d'achat dont il disposait sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements restant à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de la technologie de la batterie.

A la suite de cette décision, les Conseils d'administration de Blue Solutions et de Bolloré ont décidé de se rapprocher pour travailler ensemble sur les objectifs suivants :

- mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options ;
- revoir les termes du contrat d'approvisionnement de batteries comme celui-ci l'autorise ;
- établir un nouveau contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré, l'engagement précédent ayant pris fin en juin 2016.

Réunis les 11 et 12 mai 2017, les Conseils d'administration des sociétés Bolloré, Blue Solutions, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois ont approuvé les accords issus de ces discussions. Ces accords prévoient :

- la mise en place d'une nouvelle fenêtre d'exercice des sept options d'achat dont bénéficiait Blue Solutions désormais exerçables entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020 ;
- un engagement de Bolloré d'assurer le financement de Blue Solutions jusqu'au 30 juin 2020 ;
- la résiliation du contrat d'approvisionnement de batteries existant entre Blue Solutions et Bluecar ;
- la mise en place d'un nouveau contrat d'approvisionnement de batteries Blue Solutions avec Bluecar plus long (jusqu'au 31 décembre 2025), étendu à Blue Storage et Bluebus, intégrant un décalage des volumes et une révision des prix contractuels pour suivre l'évolution escomptée du marché.

Le cabinet Sorgem a validé le caractère équilibré de cette renégociation.

Dans ce cadre et comme annoncé le 23 mars 2017, le conseil d'administration de Bolloré réuni le 11 mai 2017 a confirmé le dépôt courant juin 2017 d'une offre publique d'achat simplifiée visant les titres Blue Solutions au prix de 17 euros par action. Le Conseil d'administration de Blue Solutions, qui s'est réuni le 12 mai 2017 a mandaté un expert indépendant en la personne du cabinet Associés en Finance afin qu'il se prononce sur l'équité de l'offre faite par Bolloré aux actionnaires de Blue Solutions.

Les actionnaires qui décideraient de ne pas apporter à cette offre pour continuer d'accompagner Blue Solutions se verront offrir une seconde fenêtre de sortie après la publication des comptes de l'exercice 2019, si la moyenne des cours de bourse de l'action Blue Solutions pendant une période de référence s'avère inférieure à 17 €. En pareil cas, Bolloré déposera une nouvelle offre publique aux mêmes conditions de prix que la première. Cet engagement sera précisé dans la note d'information de la première offre publique.

3. Faits marquants :

▪ **Stockage d'électricité :**

Le Groupe a finalisé en janvier 2017, la signature avec les autorités singapouriennes du contrat d'autopartage de véhicules électriques à Singapour.

▪ **Communication :**

L'Assemblée générale de Vivendi du 25 avril 2017 a notamment renouvelé le mandat de Vincent Bolloré pour une durée de 4 ans et ratifié la cooptation de Yannick Bolloré en qualité de membres du Conseil de surveillance. À l'issue de cette assemblée, le Conseil de surveillance de Vivendi a renommé Vincent Bolloré à sa Présidence. Par ailleurs, la Commission européenne a annoncé dans un communiqué le 25 avril 2017 avoir autorisé l'opération notifiée d'un projet de concentration de Bolloré sur Vivendi. Compte tenu notamment de ces éléments, Bolloré a décidé d'intégrer globalement Vivendi dans ses comptes consolidés à compter du 26 avril 2017.

- **Participations :**

Bolloré, qui détient environ 10 % du capital de Gaumont, a pris connaissance de l'annonce d'une offre publique de rachat d'actions à 75 euros par action. Actionnaire de long terme de la société Gaumont, dans laquelle il a investi en 2001, Bolloré a décidé de soutenir la proposition faite aux actionnaires de Gaumont et présentera donc ses actions à l'offre. La cession de sa participation au prix de 75 euros représenterait pour Bolloré un montant de 31 millions d'euros, soit une plus-value consolidée de plus de 100 % par rapport à son investissement initial, et plus de 130 % en tenant compte des dividendes reçus.

- **Financement :**

Bolloré a réalisé en janvier 2017 une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, portant intérêt à 2 %, sur une durée de cinq ans. Cette nouvelle émission permet au Groupe Bolloré de poursuivre la diversification de ses sources de financement et d'allonger la durée moyenne de sa dette.